



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 8 octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Matthieu Carrel et consorts : « La Municipalité abandonne-t-elle la Palud » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité établisse un calendrier pour la rénovation des bâtiments palud 10 et 11 et le théâtre que ces bâtiments abritent »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit octobre deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :